Repères pour la
préparation au Mariage

Pâques 2025

Ces Repères sont destinés aux équipes de Préparation au mariage,
aux ministres ordonnés concernés et à tous les curés du diocèse.
Ils cherchent à donner un cadre à la préparation au mariage dans le diocèse de Nice.
Ils ont été réalisés par le Conseil des Doyens et la Pastorale familiale du diocèse.

L'Église a pour mission de révéler le Dieu d'Amour au cœur même de l'amour humain, mais aussi de faire prendre conscience que cet amour humain doit puiser dans le Dieu d'Amour la force d'aimer pour toujours dans la fidélité. Nous faisons tous le constat de l'écart entre ce que les futurs mariés attendent le plus souvent du mariage religieux et le désir de l'Eglise de leur annoncer et de leur révéler le mariage comme la Bonne Nouvelle, le révélateur de l'alliance entre Dieu et l'humanité, entre le Christ et l'Eglise. Cet écart peut nous désoler ! Ne doit-on pas y voir une opportunité pour une évangélisation, une annonce renouvelée de la Foi chrétienne comme rencontre avec le Christ et avec son Eglise ?

La préparation au mariage est donc un enjeu majeur pour la formation des personnes et la construction de la société. La famille, "première cellule de la société"[1], en porte certes toutes les espérances mais aussi toutes les fragilités. Le Pape François, dans son exhortation *Amoris laetitia* aborde longuement la préparation au mariage [n° 205 à 216]. Le Saint Père insiste sur l'accompagnement dans les premières années du mariage, *« pour enrichir et approfondir la décision consciente et libre de s'appartenir et de s'aimer jusqu'à la fin. Bien des fois, le temps des fiançailles n'est pas suffisant, la décision de se marier est précipitée pour diverses raisons, et, de surcroît, la maturation des jeunes est tardive. Donc, les jeunes mariés doivent compléter ce processus qui aurait dû avoir été réalisé durant les fiançailles »*[2]. En 2002, la Conférence des évêques de France a publié des *Orientations nationales pour la pastorale du mariage*[3] ; On peut citer aussi le texte de la CEF "*La préparation au mariage dans le contexte de la nouvelle évangélisation"*[4] *; on notera enfin le texte du Dicastère pour la Famille de 2022*[5] *"Itinéraires catéchuménaux pour la vie conjugale".* **Ces textes invitent à inscrire la préparation du mariage dans la durée**, en proposant une véritable catéchèse, un itinéraire de type catéchuménal vers le sacrement de mariage *(importance des étapes, lien avec la liturgie et la Parole de Dieu, place de la conversion, intégration dans l'Église…)*[6].

---

1 Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes* n°52.
2 Pape François, Exhortation post synodale *Amoris Lætitia* n° 206, Rome 2016.
3 CEF, *Orientations nationales pour la pastorale du mariage,* Paris 2002.
4 CEF, *La préparation au mariage dans le contexte de la nouvelle évangélisation,* Paris 2014.
5 Dicastère pour la Famille, *"Itinéraires catéchuménaux pour la vie conjugale, Rome 2022.*
6 LE GALL Robert, *Des itinéraires de type catéchuménal vers les sacrements*, Bayard, Paris 2007.

Les présents repères s'inscrivent dans la même ligne : la préparation au mariage est un temps important pour la maturation humaine et spirituelle d'un couple ; c'est aussi un temps de grâce pour l'approfondissement de leur amour et pour leur croissance dans la foi. **Ce doit être aussi l'occasion d'une véritable évangélisation où la "première annonce" a toute sa place.** Parce que le sacrement du mariage est une réalité à la fois humaine et spirituelle, la préparation au mariage doit permettre au couple de construire sa vie sur un amour véritable autant que sur une Foi éclairée.

Pour accompagner les couples vers le sacrement de mariage, ces repères insistent donc sur :

- Le temps et les moyens donnés aux futurs mariés **pour mûrir leur décision de mariage ;** temps d'une vraie préparation au don mutuel de leur vie ;
- Le temps et les moyens donnés aux futurs mariés **pour une rencontre de Dieu qui les unit dans le sacrement ;** temps d'une vraie catéchèse, qui peut être parfois une première annonce de la foi chrétienne ou la mise en œuvre du baptême ;
- La **collaboration et la complémentarité** de tous les acteurs de la pastorale du mariage. Cette collaboration *[ministre qui accompagne, membres des équipes de préparation, couples qui interviennent, communauté qui accueille]* apporte beaucoup de fruits pour les futurs époux, mais tout autant pour les communautés elles-mêmes.
- L'intégration nécessaire des futurs mariés à **la communauté ecclésiale locale** en vue de grandir dans la vocation de disciple-missionnaire.

1 - Accueillir…

- La préparation au mariage est aussi **le lieu de la première annonce**. Il s'agit d'annoncer et de témoigner de la Joie d'être aimé de Dieu. L'explicitation du kérygme est un passage obligé pour faire percevoir ce qui est au cœur de notre Foi. Cela nécessite de se concentrer d'abord sur le cœur de la Foi, et de le faire grâce au témoignage et à "l'expérience" d'une vie de Foi au sein d'une communauté croyante et accueillante. Dans cette marche vers le mariage, **on rappellera le lien avec le baptême et la vocation baptismale** sur laquelle s'ancre le sacrement du mariage (développement de la grâce baptismale).
- **L'accueil des couples qui viennent demander le mariage est capital** dans leur cheminement. C'est souvent le visage qu'ils garderont de l'Eglise. Un accueil chaleureux, convivial et attentif marquera chacun… *(Il ne peut jamais se faire par téléphone ou mail).*
- **Le ministre ordonné qui célébrera le mariage a une place centrale** : il est responsable de l'ensemble de la formation apportée à chaque couple qui demande le mariage. Il veillera à la bonne articulation des différents acteurs de cette formation, à l prise en compte des "points importants de la préparation" (voir plus bas), et aux demandes légitimes des futurs mariés.
- Il faut donc prévoir dès que **possible un premier entretien pastoral avec un ministre ordonné**. Cet entretien est fondamental dans le parcours et l'accueil des futurs mariés. Il se veut large et fraternel ; le but est déjà de se connaître.

- Il est souhaitable que les futurs mariés se présentent suffisamment tôt, **si possible un an avant la date du mariage.** On veillera à profiter de ce délai pour commencer un parcours dès que possible en les mettant immédiatement en contact avec les personnes concernées (on aura vérifié qu'ils se sont bien adressés à la paroisse de leur domicile). Il sera bon de répondre à leurs premières interrogations rapidement, surtout les plus concrètes : date et lieu du mariage, dates des rencontres, date JDF 06, ... C'est souvent facteur de paix pour les rencontres ultérieures.
- L'Eglise Catholique ne peut **célébrer le mariage que dans des conditions précises** :
  - au moins l'un des deux conjoints doit être catholique ;
  - aucun des conjoints ne doit être lié par un mariage religieux antérieur valide ou un mariage naturel ;
  - ils doivent être vraiment libres dans leur consentement (liberté) ;
  - l'homme et la femme s'engagent définitivement l'un envers l'autre (indissolubilité) ;
  - ils veulent persévérer dans la fidélité de leur amour pour toute la vie (fidélité) ;
  - ils acceptent la responsabilité d'être parents (ouverture à la vie).
- Pour toutes les **situations particulières,** on pourra consulter la Chancellerie : mariage de personnes handicapées, mariages dispars (entre un catholique et un non baptisé), en particulier les mariages islamo-chrétiens, mariages mixtes (entre un catholique et un chrétien non catholique), mariage des personnes unies civilement et divorcées, mariage naturel (mariage de deux non-baptisés) …
- Le **Dossier administratif** devra être fait en bonne et due forme par **le ministre ordonné qui assure la responsabilité de la préparation et coordonne l'ensemble.** C'est à celui qui constitue le dossier de demander lui-même les extraits de baptême. On veillera à effectuer rapidement **les demandes de dispense nécessaires,** auprès de la Chancellerie. Si le mariage est célébré dans un autre diocèse (que celui de la préparation), le dossier sera transmis au moins **deux mois à l'avance** à la Chancellerie, qui le fera parvenir à l'évêché du diocèse où sera célébré le mariage. Si le célébrant n'est pas un prêtre ou un diacre de la paroisse où est célébré le mariage, il est nécessaire que le curé du lieu ait donné sa délégation (à mentionner dans le dossier) pour que soit reçu validement le consentement des époux. En tout état de cause, s'il y a une question particulière (dont la dispense), la demande devra être effectuée **au moins deux mois avant le mariage** à la Chancellerie du diocèse pour vérifications. Si le célébrant à une réserve concernant la célébration du mariage, il doit écrire cette "réserve", la signer, la mettre dans une enveloppe cachetée jointe au dossier.
- Dans la logique de la liberté d'engagement, les fiancés doivent rédiger **chacun de leur côté une déclaration d'intention manuscrite**, qu'ils datent et signent. Cette déclaration doit explicitement contenir les quatre éléments essentiels du mariage. C'est un document qui a un intérêt pédagogique et spirituel dans l'accompagnement des futurs mariés. C'est pour cette raison, que l'on ne se contentera pas (sauf exception vu avec la Chancellerie) de leur faire signer le formulaire administratif de la déclaration d'intention. Ils rédigeront un texte personnel (différent d'un simple projet de vie) qui les aidera à mieux prendre conscience de l'engagement qu'ils prennent.

2 - Préparer…

- En réalité ce sont **les futures mariés qui sont les premiers responsables** de leur préparation ; les autres personnes qui interviennent (dont le ministre ordonné) ne sont là que pour les accompagner. La responsabilité première de cette préparation revient donc à ceux qui demain se marieront à l'église (le leur rappeler), et cela sous-entend de leur part une réelle implication et un travail certain sur ce qu'est réellement le mariage chrétien.
- Ce cheminement sera vécu comme un acte de foi et d'espérance en l'œuvre de Dieu dans le cœur des personnes, et comme un acte de charité manifestant l'amour inconditionnel de Dieu envers ces fiancés. Cet accompagnement doit éclairer trois points :

  - **discerner leur projet** : l'ajuster si nécessaire au mariage que l'Église célèbre ;
  - **progresser dans l'amour mutuel** à la lumière de la Vérité (le Christ) ;
  - **cheminer dans la foi de l'Église ;**

- Le plus souvent, la préparation au mariage est, pour les fiancés, un moment important de leur vie. L'Eglise accueille avec joie leur demande de préparation et la prend au sérieux. C'est pourquoi il est important de généraliser (au moins par doyenné), **la mise en place d'*Equipes de Préparation au Mariage (noté EPM)***, composées de laïcs et de ministres ordonnés, qui complètent les entretiens particuliers avec le ministre qui présidera ; elles permettent aussi aux fiancés de rencontrer d'autres personnes faisant la même démarche qu'eux, et de pouvoir ainsi échanger. [Si l'EPM est au niveau d'un doyenné, on veillera à ce qu'une partie des rencontres ait lieu en paroisse pour insérer les fiancés dans la communauté paroissiale].

- **On cherchera donc à articuler :**

  1- les entretiens particuliers avec le ministre ordonné qui célèbrera ; c'est un temps de formation, d'échange, d'approfondissement, de prière… Après le premier entretien pastoral, on veillera à ce qu'il y ait au moins 3 entretiens conséquents avec le ministre ordonné en plus des rencontres avec l'EPM. Une **rencontre personnelle avec chacun des deux fiancés** doit être aussi envisagée avec le ministre ordonné. Cela permet parfois de faire émerger des vraies questions (liberté, non-dits, craintes particulières, …). Cela permet aussi de proposer le sacrement du pardon.

  2- Les temps avec les EPM locales[7], qui permettent d'aborder d'autres questions de façon différente ; les temps en commun avec d'autres couples, semble souvent le mieux adapté au contexte actuel. Ils peuvent se dérouler sur des temps plus long et intègrent une vraie convivialité (on y vit les 5 essentiels) et **le témoignage stimulant de couples.** Le doyenné est parfois la bonne "échelle" pour le fonctionnement ou la mise en place de ces Équipe de préparation au Mariage et permettent ainsi de réunir plusieurs couples de fiancés.

  3- La présence à la JDF (*Journée Des Fiancés*, organisée par le diocèse) est nécessaire. Là où cela est possible, la **rencontre avec des couples mariés** est vivement à favoriser : aînés dans le mariage et la vie de foi, témoins de la joie du mariage mais aussi des crises vécues et traversées ensemble en partageant les moyens qui ont aidé à les dépasser ; ces liens personnels aideront chacun et pourront se poursuivent après la célébration.

[7] EPM locale : soit l'EPM de la paroisse ou du doyenné, soit un groupe qui en fait fonction comme les CPM du moment qu'il est en lien (programme, rythme, esprit) avec le ministre ordonné qui célébrera.

4- L'insertion dans la vie paroissiale (ou ecclésiale) est nécessaire pour que ce temps de préparation agisse en profondeur sur le cheminement du couple et qu'il soit porté par une communauté. Cela permet aussi, après la célébration, de poursuivre les liens avec une communauté qui permettent de vivre en "disciples missionnaire" les grâces données au baptême et au mariage.

Ces différents partenaires doivent se répartir la préparation ; c**ette articulation se prépare en amont et doit s'ajuster en permanence.** Le succès de l'ensemble vient de **la collaboration entre chacun.** Un mariage est aussi un acte ecclésial ; il doit aider à s'insérer davantage dans l'Église qui porte et soutient l'engagement du couple. La bonne articulation entre les EPM, le ministre ordonné accompagnateur et des couples témoins (déjà mariés) y aide grandement.

- La préparation **se déroule au moins pendant l'année** qui précède le mariage. Il faut du temps pour se connaitre, approfondir chaque questions et percevoir la profondeur de ce qu'est le mariage chrétien. **De 8 à 10 rencontres** *(en groupe ou en particulier **et le nombre dépend de l'organisation entre les différents intervenants**)* semblent nécessaires. Chaque fois que cela est possible, la participation à un temps ou à un week-end de retraite sera proposée durant le parcours.
- Pour les couples inscrits tardivement, au moins un WE de préparation "secours" sera mis en place dans le diocèse. Il ne remplace cependant pas les rencontres (au moins 4 avec le ministre ordonné) et la participation à ce WE sera discernée par le ministre ordonné.
- La préparation **permet aux futurs époux de préciser leur compréhension des éléments de la Déclaration d'intention** qui définissent un mariage authentique : engagement libre, unique, définitif et ouvert à l'accueil responsable des enfants. Dans la plupart des cas, l'échange sur les fondements du mariage sera d'autant plus libre et profitable qu'il comportera un temps de partage avec d'autres couples.
- Les **points importants à aborder lors de la préparation** (en entretien ou avec l'EPM) :
  - L'annonce du kérygme et ses conséquences missionnaires ;
  - Les fondements scripturaire : Qui est Dieu ? la place de l'homme dans la création et sa vocation propre, le mariage dans le dessein d'amour de Dieu, place de l'Alliance…
  - Anthropologie chrétienne, complémentarité homme/femme, théologie du corps ;
  - Ce qu'est l'amour : se donner et vouloir le bien de l'autre ; notion d'engagement ; la relation dans le couple ; la confiance
  - Les 4 piliers du mariage (liberté, indissolubilité, fidélité, ouverture à la vie) ;
  - La communication dans le couple ; se dire les choses, parler et écouter ;
  - L'amour humain, dimension affective et sexuelle ; le respect du corps, la régulation des naissances et les méthodes naturelles…
  - les projets (projets de vie, enfants, gestion des décisions, travail, avenir…) ;
  - les crises dans le mariage, les épreuves, le pardon nécessaire, l'amour de la vérité ;
  - l'éducation des enfants (chrétienne et humaine) et le projet à mettre en place ;
  - la vie chrétienne, les sacrements, la prière perso et en famille, les 5 essentiels…
  - la célébration du mariage en tant que telle ; ses étapes, ce qu'il faut préparer ;

- **L'expérience de Dieu, personnellement, en couple et en communauté est primordiale.** Elle doit être abordée de façon claire, accompagnée et encouragée ! Cette préparation au mariage sera une authentique catéchèse et une occasion de conversion. On invitera à découvrir la **dynamique chrétienne et catéchuménale**[8] (insistance sur la progression, importance des signes, place de l'expérience et du témoignage, insertion dans la communauté, importance de l'initiation chrétienne…) : baptême, confirmation et Eucharistie. La préparation au mariage permettra aux conjoints de faire la vérité sur leur vie chrétienne et leur pratique sacramentelle, notamment en ce qui concerne le sacrement de réconciliation ainsi que leur participation à l'assemblée dominicale. On pourra ainsi proposer :
  - d'expérimenter l'accueil de la communauté chrétienne, les inviter à une Eucharistie dominicale, des journées festives …
  - de rencontrer le Christ dans l'écoute de la Parole de Dieu ;
  - goûter à la prière commune, personnelle et en couple ;
  - découvrir qu'il existe des groupes de réflexion chrétienne, de prière…
  - aborder le baptême des enfants et la place de celui-ci dans la vie chrétienne ;
  - expérimenter la confession et sa préparation.
- **Des documents** (parcours, livrets, fiches, DVD…) peuvent aider dans la préparation et permettent aux futurs couples de garder une trace et de travailler hors des séances prévues. **De multiples possibilités très bien faites** existent aujourd'hui… qu'il ne faut pas hésiter à utiliser [il est certainement très profitable que chaque couple qui se prépare ait un tel document à disposition en permanence chez lui]. Un choix diocésain de parcours est proposé par la *Pastorale familiale*.
- On incitera aussi chaque fois que cela est possible, et en l'explicitant, à recevoir **le sacrement de confirmation** si cela n'a pas été le cas. Cela peut permettre aussi, en parallèle ou après la célébration, une insertion dans la dynamique paroissiale ou ecclésiale. Pareil pour l'Eucharistie [à prévoir de préférence après le mariage].
- La préparation au mariage doit aussi envisager en vérité **l'hypothèse de l'épreuve, du conflit, de l'incompréhension**…, et inviter les conjoints à identifier les personnes qui pourraient les aider en cas de besoin, à les choisir éventuellement comme "témoins" de leur mariage.

[8] On pourra se reporter au texte du Dicastère pour la Famille de 2022 : "*Itinéraires catéchuménaux pour la vie conjugale", Rome 2022.*

3 - Célébrer…

- Dans la préparation, on veillera à ne pas préparer trop tôt la célébration, afin de ne pas occulter le temps d'enseignement et de maturation… Le mariage ne se réduit pas à la seule célébration !
- Bien expliciter la logique de la célébration, sa construction, sa beauté ; y aura-t-il Messe ou non ? **l'explicitation des rites** est souvent un vrai chemin pédagogique et spirituel. Il peut être très profitable d'expliciter l'échange des consentements et la bénédiction nuptiale.
- La liturgie, **expression de la foi de l'Église,** célèbre l'Alliance du Christ et de l'Eglise scellée par sa mort et sa résurrection : **cette alliance concerne l'amour des époux.** C'est pourquoi les lectures non bibliques ne peuvent se substituer à la Parole de Dieu, ni placées sur le même plan. On veillera donc à ce que les lectures, comme les chants et les musiques, contribuent au service de la prière et de l'attitude intérieure des personnes. Si, dans des circonstances particulières, des éléments d'une autre nature étaient demandés, ils pourraient trouver place après la célébration liturgique proprement dite. La Pastorale familiale veillera à proposer des "playlist" de chants possibles pour la célébration.
- **On célèbrera toujours dans une église**, lieu habituel du rassemblement de la communauté et lieu de la présence réelle du Seigneur.
- S'il y a des *wedding planer*, on refusera leur intervention lors de la célébration ; seul l'officiant en est le guide et l'artisan.
- S'il y a demande d'un baptême (d'un des enfants des mariés) il ne prendra pas place durant la célébration du mariage ; il peut se faire avant ou le lendemain, avec la famille seule.
- **Si la célébration a lieu dans une autre paroisse que celle de la préparation**, le casuel ira (selon le Droit) dans le lieu où le mariage est célébré, ainsi que la quête réalisée lors de la célébration. Dans ce cas, si la préparation ne se fait pas dans la paroisse de la célébration du mariage, on invitera les fiancés à participer au *Denier de l'Église* du lieu de préparation, en leur en expliquant le sens et en leur donnant les documents dédiés.
- **Une "répétition" *in situ***, quelques jours avant la célébration et dans l'église concernée, aidera fortement les fiancés à vivre paisiblement le jour de leur mariage, à s'imprégner du lieu et à apprivoiser micros, positionnements et déplacements.

4 - Accompagner…

- **Après la célébration… tout commence !** C'est bien de préparer un mariage, mais il faut aussi accompagner les personnes après la célébration et continuer de proposer. **L'intégration dans la vie de la communauté** est un élément essentiel dans la suite de la vie du couple.
- **Une rencontre gratuite et fraternelle, après la célébration, semble un bon moyen de garder le lien :** avec le prêtre célébrant ? avec la communauté paroissiale ? avec l'Équipe de Préparation au Mariage ? avec les couples témoins ?
- La place de la **communauté** est cruciale ; comment accueillons-nous ? que proposons-nous aux jeunes couples ? importance des préparations aux baptêmes ; place des enfants dans nos rencontres, nos liturgies ? que proposons-nous pour la formation, la découverte de la Parole de Dieu… ? comment aidons-nous à découvrir l'Eucharistie ?
- Les **mouvements de spiritualité** conjugale ou d'accompagnement des couples sont une aide précieuse *(Équipes Notre-Dame, Priscille et Aquila, Amour et Vérité, Cana …)* ; des équipes existent dans le diocèse. La *Pastorale familiale* est là aussi pour aider et conseiller.
- On peut aussi intégrer les nouveaux mariés dans la communauté **par le biais des enfants**. Les activités pastorales en directions des enfants et des familles *(éveil à la foi, catéchisme, sacrements de l'initiation, scoutisme, patronage, …)* sont de bons vecteurs de liens avec la communauté locale et avec sa dynamique missionnaire.
- Les **épreuves**… Elles sont parfois l'occasion de retisser des liens avec la communauté, le prêtre qui a marié, les témoins, l'équipe de préparation au mariage, les couples rencontrés alors…

> *« Aussi bien la préparation immédiate que l'accompagnement plus prolongé doivent assurer que les fiancés ne voient pas le mariage comme la fin du parcours, mais qu'ils assument le mariage comme une vocation qui les lance vers l'avant, avec la décision ferme et réaliste de traverser ensemble toutes les épreuves et les moments difficiles. La pastorale pré-matrimoniale et la pastorale matrimoniale doivent être avant tout une pastorale du lien, par laquelle sont apportés des éléments qui aident tant à faire mûrir l'amour qu'à surpasser les moments durs »*[9].

---

[9] Pape François, Exhortation post synodale *Amoris Lætitia* n° 211, Rome 2016.